

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Le-GANVA-lourdement-condamne-fera>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Transports nucléaires > Archives suivi des transports > Train d'enfer : transport  
La Hague-Gorleben (5-9 novembre 2010) > Soutien à l'action du GANVA > **Le GANVA, lourdement condamné, fera appel**

**26 janvier 2011**

## **Le GANVA, lourdement condamné, fera appel**

**Les sept militants antinucléaires qui avaient bloqué un train de déchets radioactifs à destination de l'Allemagne en novembre à Caen, ont été condamnés à des amendes et à des peines de prison avec sursis, mercredi 26 janvier 2011, par le tribunal de grande instance (TGI) de Caen. Les militants du Groupe d'action non violente antinucléaire (Ganva), six Français et un Allemand, ont été condamnés à un mois de prison avec sursis et entre 1.000 euros et 1.500 euros d'amende.**

**Les 7 militants vont faire appel de ce jugement.**

Ils devront en outre payer solidairement 20.500 euros de dommages et intérêts à la SNCF et, individuellement, 1 euro symbolique au groupe nucléaire Areva. Les prévenus encouraient jusqu'à 3.750 euros d'amende et six mois de prison pour avoir bloqué quelques heures à Caen un train de déchets nucléaires parti le 5 novembre de Valognes (Manche). Le convoi n'était arrivé à destination en Allemagne que le 8 novembre après des actions similaires sur le parcours. À l'audience, le 8 décembre, le parquet avait requis deux à trois mois de prison avec sursis et 2.000 à 3.000 euros d'amende contre ces militants, quatre hommes et trois femmes, âgés de 22 à 32 ans. Cinq d'entre eux s'étaient enchaînés aux voies. Les prévenus avaient plaidé un acte de "désobéissance civile" destiné à faire évoluer le droit et à relancer en France le débat sur les dangers de l'énergie nucléaire.

[Lire notre communiqué de presse](#)